

Lettre aux familles et proches aidants / #UrgenceHandicap



À l'approche des élections présidentielles et législatives, l'Unapei et l'ensemble des Associations membres du Mouvement, se mobilisent et interpellent les candidats au travers d'un plaidoyer constitué de plusieurs revendications...

Afin que plus aucune personne en situation de Handicap :

- Ne soit privée de ses **droits fondamentaux**
- Ne soit exclue de la vie de la société par **manque de moyens** d'accompagnement
- Bénéficie d'une **Politique Publique** compétente et structurée

Toute les revendications sur le site Unapei.org

Voter c'est aussi agir !

Dates des élections présidentielles :

Les Dimanches 10 & 24 avril 2022

Dates des élections législatives :

Les dimanches 12 & 19 juin 2022

Les Présidentes et Présidents Unapei ARA

Madame BENOTTI, Présidente Unapei ARA

Madame COSTAGLIOLA, Adapei 01

Monsieur PETIT, Unapei Pays d'Allier

Madame BOUDON, Foyer de Ruzière 03

Madame CHAMBERT, Adapei 07

Monsieur COSTES, Adapei 15

Monsieur CHORIER, Adapei 26

Monsieur BONNEVIALLE, Adapei 42

Monsieur DUPRÉ, Adapei 43

Monsieur TISSERAND, Adapei 63

Madame MADIGNIER, Adapei 69

Madame LEPRÊTRE, Agivr 69

Madame EDMOND, Udapei 73

Madame DEVILLE, Udapei 74

Depuis plusieurs mois et accentué par la crise sanitaire, le **secteur médico-social, connaît une pénurie majeure en « Richesses Humaines »**. Ceci a un **impact direct** sur la qualité, voir la continuité des **accompagnements** dédiés aux personnes en situation de Handicap.

Par leurs **multiples actions d'interpellation**, les **personnes en situation de handicap, les familles, les Associations, les professionnels**, appuyés par le Mouvement Unapei et notamment les **90 000 signataires** de la pétition **#Urgencehandicap**, ont réussi à faire bouger des lignes... Cependant le combat est loin d'être fini. **Encore trop de personnes en liste d'attente, de personnes sans solution ou plus adaptée à leur situation personnelle...**

Bien **trop d'inégalités** que les Associations parentales dénoncent et s'acharnent à combattre.

Ce sont les **gouvernements** qui décident du budget dédié au handicap et financent les établissements et services.

Les **associations parentales gestionnaires sont totalement dépendantes des fonds publics** et ne décident donc pas de la place dédiée pour chaque personne handicapée, **jeune ou adulte...**

C'est pourquoi, avant de voter pour les élections à venir, lire avec attention **les programmes handicap de chaque candidat**, est primordial !